Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260504-2026_02C-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de présents : 8
Nombre d'absents : 1
Ayant pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 29/04/2026

SEANCE DU 4 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le **quatre mai** à **quatorze** heures **quinze**, le CCAS, dûment convoqué, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Présidente du CCAS.

Etaient présents : LE LUDUEC D, BALDASSINI L, BROSSARD C, CRESCENCE C, DU HOMMET C, LE TIEC M, MENGUY M-F, TANGUI V.

Etait absente excusée : OURVOUAI M.

Secrétaire de séance : LE TIEC M.

2026-02-ÉLECTION DU OU DE LA VICE-PRÉSIDENT(E)

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Le Maire, la Présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Madame BALADASSINI Léa.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 8
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8
Majorité absolue : 5

A obtenu :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260504-2026_02C-DE

– Madame BALDASSINI Léa : huit voix.

- Madame BALDASSINI Léa, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-président.

Est élue vice-présidente : Madame BALDASSINI Léa.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

La Présidente,
Dominique LE LUDUEC.

